

## **NOYAL – 22 RUE DU CHAMP PIRY (5078) ACQUISITION EN VEFA DE 10 LOGEMENTS**

DELIBERATION CA 2025 M06 45  
Conseil d'Administration du 17 juin 2025

### Membres délibérants présents :

Mesdames Françoise AUBIN, Marie-France BOMMERT, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Blandine DONNET, Sylvie GUIGNARD, Martine HUBERT, Marie-Chantal NACIRI, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO.

Messieurs Daniel BARON, Jean-Claude DAUPHIN, Stéphane FAVRAIS, Jean-Yves GATHIGNOL, Jean-Claude GUILLOT, Guillaume HAMON, Paul LE BIHAN, Loïc LENOUEVEL, Thierry SAVIDAN

### Membres excusés ayant donné pouvoir :

Mme Fanny CHAPPE donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER  
Mme Brigitte DEMEURANT COSTARD donne pouvoir à Mme Martine HUBERT  
Mme Nadège LANGLAIS donne pouvoir à M. Jean-Claude DAUPHIN  
Mme Nicole LECLERC donne pouvoir à M. JC GUILLOT  
Mme Chantal LE POEC donne pouvoir à Mme MF BOMMERT

### Membres excusés sans pouvoir :

Bruno BEUZIT  
Mme Véronique CADUDAL  
Mme Sandra LE NOUVEL  
M. JJ LE GUERN  
Mme Gwenaël HERVOUET - Représentante de M. Le Préfet

### Membres consultatifs présents :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général  
Mme Céline SALLE, représentante du CSE

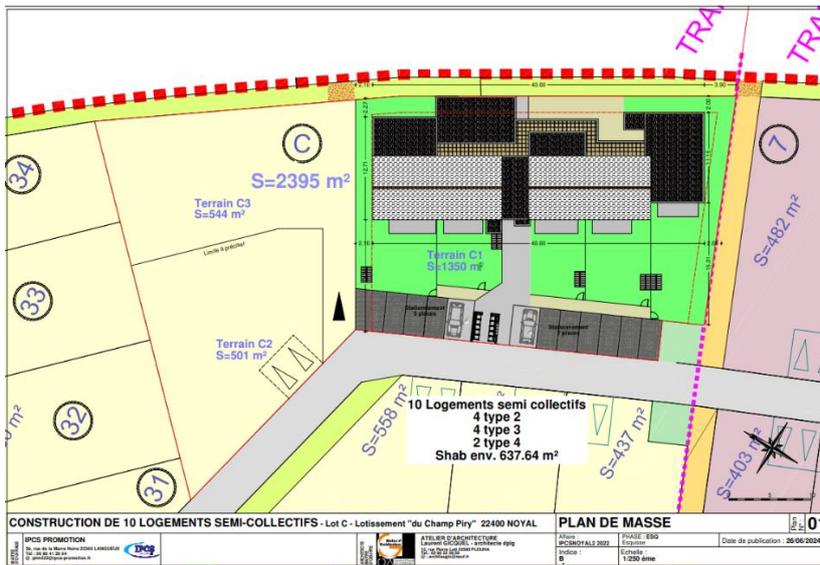
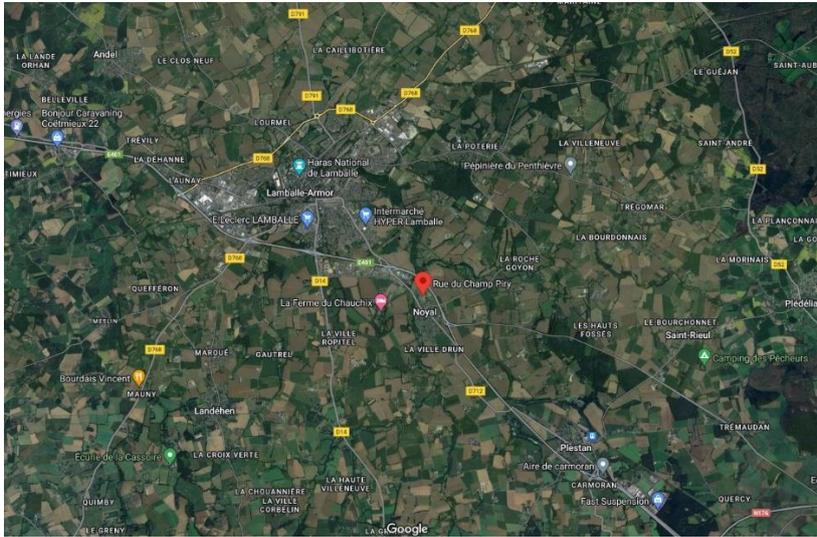
### Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier  
M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires  
Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines  
M. François BRACQ, Direction des finances  
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine  
M. Rémi LAMBERT, commissaire aux comptes  
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

*Vu l'article L.433.2 du Code de la construction et de l'habitation,  
Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation,  
Vu la délibération du CA n°2022/M01/12 du CA du 7 janvier 2022 relative aux délégations de compétences accordées au Bureau,  
Vu la délibération du CA n°2022 M03 32 du CA du 31/03/2022 relative aux délégations de compétence accordées au Bureau,  
Vu la décision du BCA du 13/05/2025, approuvant le plan de financement et autorisant la poursuite de l'opération.*

## CONTEXTE

Terres d'Armor Habitat a été sollicité par la société SCCV MONTGOLFIER (IPCS) de l'opportunité, d'acquérir en VEFA, 10 logements, au sein de son programme sis dans le Lotissement du Champ Piry à NOYAL, cadastré Section ZH n°237p, d'une contenance d'environ 1 355 m<sup>2</sup>.



## **PROBLEMATIQUE**

Cette opération nous est proposée au prix de vente de 1 980 € HT / m<sup>2</sup> habitable.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'accepter l'acquisition de 10 logements en VEFA, auprès de la société SCCV MONTGOLFIER (IPCS), au sein de son programme sis dans le Lotissement du Champ Piry à NOYAL, cadastré Section ZH n°237p, d'une contenance d'environ 1 355 m<sup>2</sup>, au prix de vente de 1 980 € HT / m<sup>2</sup> habitable.
- D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer les contrats d'achats et toutes les pièces s'y rattachant sous réserve de leur compatibilité, en dernière négociation avec nos contraintes relatives aux équilibres financiers.

---

## **Le CONSEIL D'ADMINISTRATION Après en avoir délibéré**

---

- Accepte l'acquisition de 10 logements en VEFA, auprès de la société SCCV MONTGOLFIER (IPCS), au sein de son programme sis dans le Lotissement du Champ Piry à NOYAL, cadastré Section ZH n°237p, d'une contenance d'environ 1 355 m<sup>2</sup>, au prix de vente de 1 980 € HT / m<sup>2</sup> habitable.
- Autorise Monsieur le Directeur Général à signer les contrats d'achats et toutes les pièces s'y rattachant sous réserve de leur compatibilité, en dernière négociation avec nos contraintes relatives aux équilibres financiers.

---

**Adopté à l'unanimité**

La Présidente,  
Gaëlle ROUTIER  
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

